

AGGRAVATION DE LA SÉCHERESSE EN DRÔME : RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

A l'issue de la réunion du comité « Ressource en Eau » le 24 mai 2022, et compte tenu de l'aggravation de la situation liée à l'absence durable de pluie, la Préfète de la Drôme a décidé de placer les secteurs Galaure, Drôme des collines, Plaine de Valence, Drôme, Roubion et Jabron en **alerte renforcée sécheresse**, tant en ce qui concerne les eaux superficielles que les eaux souterraines.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr